



PV du CODIR PACA FFESSM du 9 décembre 2017

Présents : tous les membres du CODIR sauf M. TOURRETTE (excusée pour problème médical)

Invité: Yann RUELLO CTS

Conformément à l'ordre du jour réalisé par le Président, les points suivants ont été abordés :

1-Présentation des membres du CODIR

2-Présentation détaillée du futur Mandat et organisation

3- Le Règlement Financier

4- Le Budget prévisionnel

5- Questions diverses: Stockage des documents, changement de propriété des immeubles, Salon de la plongée, contrats des salariés suite réunion du 4 décembre.

6- Prochaine AG et prochain CODIR

Début de séance: 9h45

1- Les futurs élus du CODIR se sont présentés à tour de rôle, puis Fred DI MEGLIO expose la diversification territoriale des élus et la volonté de féminisation à 40% au niveau du bureau, effective pour le nouveau CODIR.

2- Fred DI MEGLIO détaille l'organisation du fonctionnement interne de notre CODIR et son futur mandat de l'olympiade qui suivra sa profession de Foi déjà présentée par mail aux membres du CODIR. A noter dans les priorités de politique sportive : la création obligatoire d'une ETR (Equipe Technique Régionale, pas au sens de Commission Technique mais au sens du Ministère des Sports), le développement du Haut Niveau qui est la NAP (notre effectif de sportifs Haut Niveau PACA sur la liste Ministère des Sports correspond à 1/3 des athlètes), le développement de l'Apnée tant en formation de cadres qu'en compétition et le développement de la PSP. Rappel des six axes politiques de notre plan de développement qui seront présentés en AG.

*Le nombre de CODIR serait fixé à 4 par an. Idée à creuser de faire un CODIR sur un samedi pour permettre plus de temps et de disponibilité sur les thèmes. Les membres du CODIR auront des dossiers à charge en fonction de leurs motivations sur base du volontariat et de leurs compétences. Les décisions mineures pourront être votées par internet puisque ce fonctionnement est prévu par notre RI. Les Commissions seront impliquées dans certaines réunions de CODIR, en particulier la première leur sera dédiée en totalité.

*Concertation sur la liste finale des membres du Bureau Directeur, au nombre de dix personnes avec équité territoriale par rapport aux 2 comités historiques. Discussion du groupe sur les postes du Bureau par rapport aux choix présentés par le Président. La décision finale par vote individuel du CODIR se fera en fin d'AGE, en réunion privée une fois la liste élue avec ses 20 membres par l'AG.

*Proposition de 2 Présidents honoraires (avec leur accord) : Alex POLLINO et René CAVALLO. Le vote se fera à bulletin secret et présenté après l'AG, en même temps que le nouveau Bureau.

*Présentation de la liste des futurs Présidents de Commission Régionale, avec les doubles candidatures pour la Biologie et la CTR. Pour la CTR : le candidat issu de Provence Alpes a accepté officiellement par écrit auprès du Président de retirer sa candidature pour laisser seul le candidat issu de Côte Azur et garder l'union. Fred DI MEGLIO l'en a remercié chaleureusement. Cela va dans le sens de l'harmonie politique que nous désirons. Il ne reste qu'une commission, la Biologie à avoir deux postulants. Echanges à ce sujet.

*Présentation de support de Com:

- du nouveau visuel graphique de PACA, travaillé avec Albane du national et le prestataire graphiste du national. Il a servi pour fabriquer les 2 banderoles (6mx1m) et (3mx1m) qui seront exposés pour l'AG.

- de l'Attestation A4 quadri, "spécial souvenir fusion" qui sera donné nominativement aux clubs et SCA présents ou représentés. Ceci a été fait en accord avec le Bureau Provisoire PACA

- du futur site WEB, il est en cours de réflexions avec un cahier des charges travaillé par François LIZERO et Jean Lou FERRETTI, transmis à plusieurs sociétés, deux réponses détaillées à ce jour. Délais très court pour la réalisation d'un site avec un coût important de 20 000€ à minima. Les sites actuels resteront utilisés temporairement. Reprise de l'idée de CA pour le site de la CTR. Nom du futur site: www.ffessm-paca.fr, avec une déclinaison pour les adresses mail des membres clefs du bureau et du comité.

3- Règlement Financier du Comité

C'est le Règlement Financier national FFESSM, que nous serons amenés à appliquer pour l'année à venir si le CODIR est d'accord. En effet nous n'avons pas à ce jour de Règlement financier propre à notre nouveau Comité. Donc à défaut, ce sont les principes du National qui s'appliquent.

Le modèle de Règlement Financier national a été adopté à l'unanimité des présents pour application pour PACA.

4- Budget Prévisionnel 2018

Les points de repère ont été donnés lors des INFOS mail du 16 novembre, ceci a été proposé à partir de la réunion Budget du 11 novembre (réunion avec les 2 anciens trésoriers et le nouveau trésorier). Présentation du calcul du montant disponible allouable aux Commissions. Ce budget global prévisionnel ainsi que le détail du budget des commissions sont adoptés à l'unanimité des présents.

Pour Budget Prévisionnel :

- Le travail analytique commission par commission a été étudié par les deux futures Trésorières. Les demandes des commissions sont plus importantes que le cadrage de budget en prévision. Il y a eu des arbitrages.

- Les éléments clefs à retenir pour le budget global ont déjà été évoqués précédemment dans le mail du 16/11 :

1/ Recettes bénéfiques mini 252.000€ (ceci n'est pas en termes de produits, c'est plus restrictif) :

* Subventions avec prévision réduction 50% CNDS et 20% Région

* Recettes bénéfiques sur Licences (16.750 licences minimum envisagées de façon très prudente /entre 16.650 en 2017 et 16.950 en 2016). Cartes (moyenne de 11.000) et Affiliations (base 50€ pour 15 sept 2018). Affiliations pour la saison 2019 (pour 2018, les factures sont parties) : Pas d'harmonie actuellement, comment les harmoniser? 36€ en Côte d'Azur et 60€ (voire plus pour SCA) en Provence Alpes. Idée de faire moyenne de 50€. Echanges à ce sujet : il serait préférable de réfléchir ultérieurement au montant futur qui sera à appliquer en fonction du budget de fonctionnement 2018 à mi-parcours.

Pour les affiliations départementales pour la future saison 2019 : plusieurs montants existent également selon les CODEP entre 10€ et 30€, choix multiples envisageables avec les CoDep. Autre point à voir au futur, celui de l'encaissement, en Côte d'Azur la facturation est faite par le comité Régional, en Provence Alpes c'est chaque Département qui le gère directement.

* Recettes bénéfiques Commissions : ce sont les participations stages, essentiellement CTR.

2/ Charges réelles :

* Le provisionnement pour un nouveau site web PACA est une des charges importantes, un amortissement qui se fera sur 4 années vu les premiers devis. Nous aurons des charges exceptionnelles liées à la suite de la fusion et mutation des biens, suite à la réorganisation administrative de comptabilité (postes en réseau).

* Fonctionnement du Comité estimé au moins à 175.00 € + Commissions (inclus Jeunes mais hors CTR) 67.000 € et CTR 10.000 €.

Cet état des lieux pour les Commissions correspond à + 6% d'augmentation budgétaire par rapport aux budgets alloués des 2 comités historiques. Il correspond à une dotation pour celles-ci d'environ 30 % des charges réelles du Comité.

Une note a été réalisée par Fred DI MEGLIO pour les Commissions (futurs Présidents), pour les informer de cet effort budgétaire qui sera réalisé dans le contexte de restriction de subventions institutionnelles et de prudence, % de licences et dépenses exceptionnelles liées à fusion.

Il sera annoncé aux futurs Présidents qu'il sera fait après 18H00 sur le site de l'AG avec eux, une réunion d'arbitrage (avec les 2 Trésorières, le Président Adjoint et le Président élu). Ceci après le cocktail de l'AG (prévu de 17H00 à 1800).

3/ Remboursement des frais:

Il a été retenu que les frais de remboursements des déplacements seraient un forfait de 0,30 € du km. Entre la position de Provence Alpes de 0,25 et celle de Côte d'Azur de 0,35, correspond à celle du National. Il sera rappelé que la défiscalisation est conseillée (intégrée dans le RI article III 1.11).

Travaux avec Expert Comptable

Le choix s'est porté sur Mr Olivier CONGIO de C2C conseil pour des raisons pratiques de proximité et historiques. Vous connaissez le choix du système réseau qui sera mis en place. Cette mise en place a été et est le gros travail du mois de novembre/décembre.

Il va y avoir réalisation des comptes annuels de chaque comité historique par chaque ancienne structure comptable clos le 9 décembre, qui servira de bilan d'ouverture / d'apport au nouveau Comité PACA. Il va y avoir des formalités de Déclaration d'embauche sur le Comité PACA pour l'activation des emplois et adhésions aux caisses et organismes sociaux version Comité PACA. Et commencer à faire fonctionner le nouveau Comité dès le 10 décembre.

Comptes bancaires, saisie comptable, bureautique : les 2 anciens comptes bancaires pourront changer de dénomination, la gestion commerciale et saisie comptable ont été organisées par le plan comptable général PACA en essayant d'harmoniser les pratiques différentes des 2 comités historiques. Les familles de facturation ont été proposées par l'expert comptable, la base clubs/SCA a été recrée en relation avec le siège national. Une réunion a eu lieu le lundi 4 décembre au siège avec nos salariées et l'expert comptable, nos futures Trésorières et Secrétaires Générales, les anciens Trésoriers, afin de mieux répartir les tâches à venir (long listing coordonné par notre expert comptable).

Nous avons pu finaliser au bout de plus d'1 mois avec Brigitte SCORSONELLI, l'enregistrement en Préfecture de notre association Comité régional Provence Alpes Côte d'Azur de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins (cela n'a pas été simple, dates d'AGE différentes de chaque comité, et date de constitution du bureau provisoire). Nous attendons l'enregistrement INSEE pour le SIRET.

A noter que Fred DIMEGLIO a eu un long entretien avec le Chef du Pôle Sport de la Direction Régionale DRJSCS qui ne pourra être parmi nous le 9 décembre pour l'AGE. Il viendra visiter le siège de notre Comité Régional le 22 décembre pour s'entretenir avec Fred DI MEGLIO de notre politique de développement sportif.

Pour notre AG, ce sera Mme Marie Christine LANFRANCHI qui sera délégué de la DR des sports et que plusieurs d'entre nous connaissent, elle s'occupe de l'accompagnement régional des Fédérations et est la référente plongée.

5- Questions diverses:

- A réfléchir pour une solution de lien ou de stockage sur internet pour mettre à disposition les documents aux différents membres du CODIR.

- Point sur le changement de propriétés des immeubles: Henri ROYER et Bernard GAUTHIER seront chargés de gérer les préliminaires de la transmission du patrimoine immobilier des comités historique PA et CA vers le nouveau comité PACA. Le Président du Comité PACA, Fred DI MEGLIO en exercice à venir, sera habilité pour représenter officiellement le comité et ester sur ce dossier en vertu des statuts, du RI et pouvoirs qui lui seront confiés en étant élu avec l'AG Elective du 9 décembre 2017.

- Salon de la Plongée 2018: Présence de Brigitte SCORSONELLI, Henri ROYER de PA et de Jean Lou FERRETTI pour CA, ainsi que de Fred DI MEGLIO.

- Suites Réunion administrative du 4 décembre avec les salariées et l'expert-comptable:

Durant cette réunion, Hélène RICARD salariée de CA a annoncé en privé à Fred DI MEGLIO son désir de réaliser une rupture conventionnelle dès la fin du 1er trimestre 2018, ceci pour des raisons purement personnelles et familiales, indépendantes de la fusion des 2 Comités. Cette information totalement inattendue a entièrement abasourdi le futur Président du nouveau Comité PACA. Ce d'autant que le futur poste de travail réservé exclusivement au domicile de la salariée (conformément à son contrat de travail actuel) avait été pensé « à sa main » pour aider à l'harmonie de la fusion des salariés du futur PACA ; ainsi pour cette salariée temps plein il était prévu la facturation clients Clubs et SCA de Côte Azur et la gestion des Commissions (vu son expérience vis-à-vis de la Commission Technique).

Cette problématique exposée au seuil de la naissance du nouveau Comité n'est pas sans poser des difficultés réelles et compréhensibles d'organisation. Un projet de protocole préparé par le cabinet FIDUCIAL en novembre suite à la demande conjointe de la salariée et d'Alex POLLINO, Président du Comité historique de Côte d'Azur, est montré à Fred DI MEGLIO ce 4 décembre, lequel regrette que ceci n'ait pas été géré en amont par le Comité historique qui avait en amont un CODIR où rien n'a été abordé.

Il faut noter que la salariée a été embauchée en 1989 et a 62 ans, ce qui donne un montant potentiel d'indemnités très importantes et autant de charges légales patronales inhérentes.

Exposition des faits par Fred DI MEGLIO et des pistes de solution pour le remplacement : Recrutement extérieur avec difficultés inhérentes de formation ? Augmentation du temps de travail des autres salariées ? Le poste identifié d'Hélène étant essentiellement comptabilité clientèle (clubs, SCA, FFESSM) et gestion commerciale Commissions, sa prise en charge pourrait être reportée sur Elisabeth qui passerait d'un mi-temps en télé travail à un plein temps. Voir aussi la possibilité d'une petite augmentation horaire (pour l'administratif pur de la Commission Technique) sur le mi-temps de Sylvie qui est au siège administratif de Marseille. Fred DI MEGLIO prendra contact avec les deux autres salariées pour évaluer ces options.

En dehors des conséquences difficiles organisationnelles et administratives pour notre Comité PACA, les différentes positions humaines au sein du nouveau CODIR sur ce sujet très délicat peuvent amener des tensions, dommageables en ce début d'olympiade. Cette information par ailleurs a le risque d'être détournée de sa réalité première en termes de communication, à savoir que c'est la salariée qui est demandeuse et non le nouveau Comité, lequel a besoin de ses salariées. Enfin sur le plan budget, cette situation non prévue va créer un déséquilibre négatif en fin de l'exercice comptable 2018.

Une étude sociale comptable va être demandée à notre Expert-comptable Olivier CONGIO pour mieux évaluer les indemnités légales et les charges en cas de rupture conventionnelle pour accéder à la demande de la salariée.

Fred DI MEGLIO doit revoir Hélène dans la semaine qui suivra l'AG pour réfléchir conjointement sur l'avancement de cette demande. Par ailleurs, il va s'entretenir avec Alex POLLINO sur son obligation de prévoir des provisions sur charge (pour 46 jours de congés payés non pris !).

Le Comité Directeur attend avant de prendre une quelconque décision et laisse le Président avancer.

6- Prochaine AG : à l'unanimité, les présents attestent de l'inutilité de faire une AG lors du 1^{er} trimestre 2018, vu notre date actuelle. Et donc il est envisagé de la faire en février 2019, peut-être le samedi 2 février 2019 (les vacances scolaires commencent le 9/2), ce si l'impact sur les AG Départements ne crée pas de vrais problèmes.

Date du prochain CODIR: le jeudi 25 janvier 2018, il sera consacré aux Commissions. Convocation sera faite par la Secrétaire Générale.

Fin de la séance: 12h20

Le Président

Fred DI MEGLIO

